



BUDGET & ORIENTATIONS POLITIQUES 2023

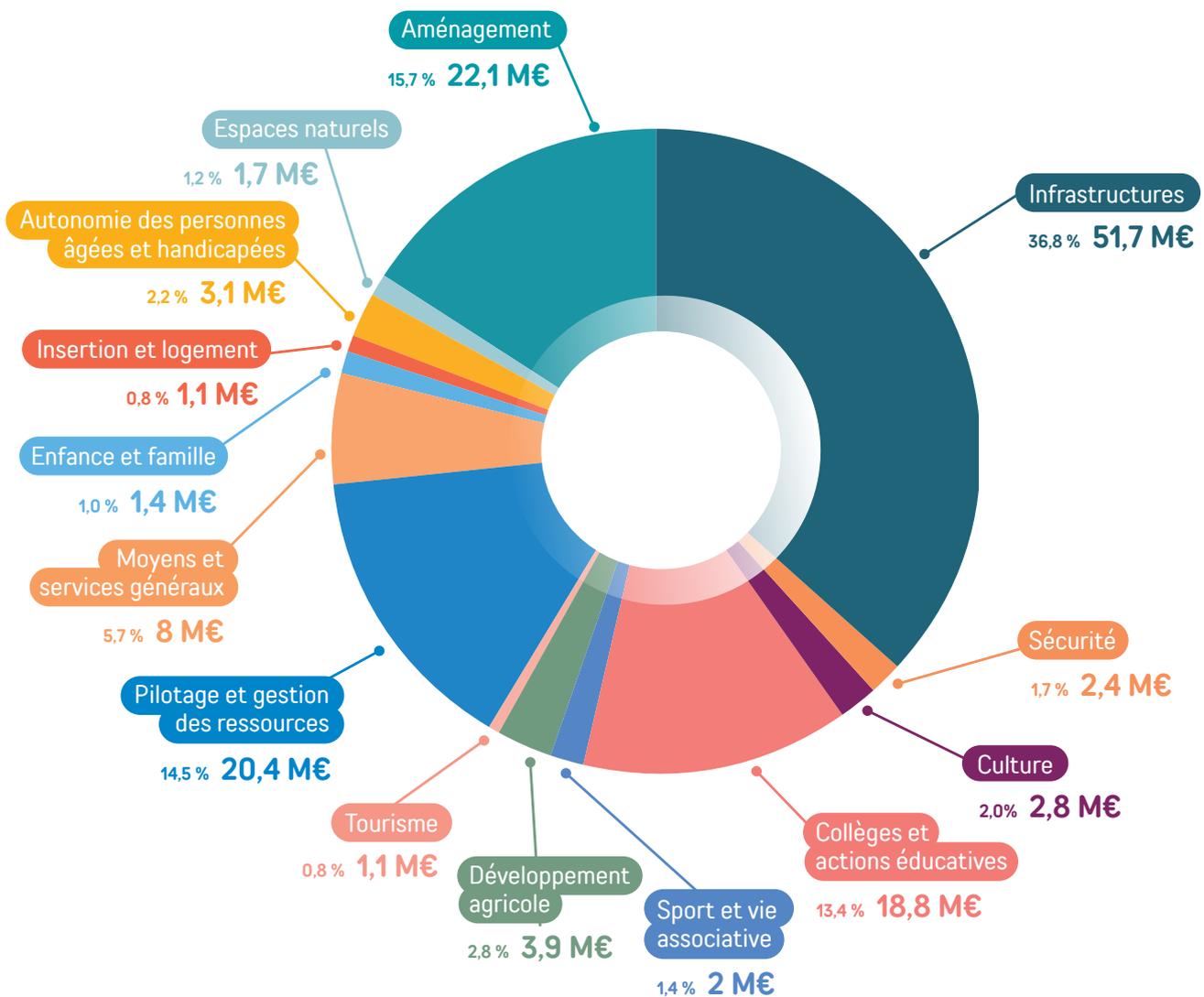
BUDGET & ORIENTATIONS POLITIQUES 2023

Finances & commande publique	p.12
Communication	p.13
Administration départementale	p.14
Sécurité	p.15
Insertion & logement	p.16
Autonomie des personnes âgées et handicapées	p.17
Prévention et protection de l'enfance	p.18
Transition écologique & Espaces naturels	p.20
Vallée de Somme, une Vallée idéale	p.22
Aménagement	p.24
Infrastructures	p.25
Bâtiments	p.26
Culture	p.27
Sport & vie associative	p.28
Collèges & action éducative	p.29
Développement agricole	p.30
Tourisme	p.31

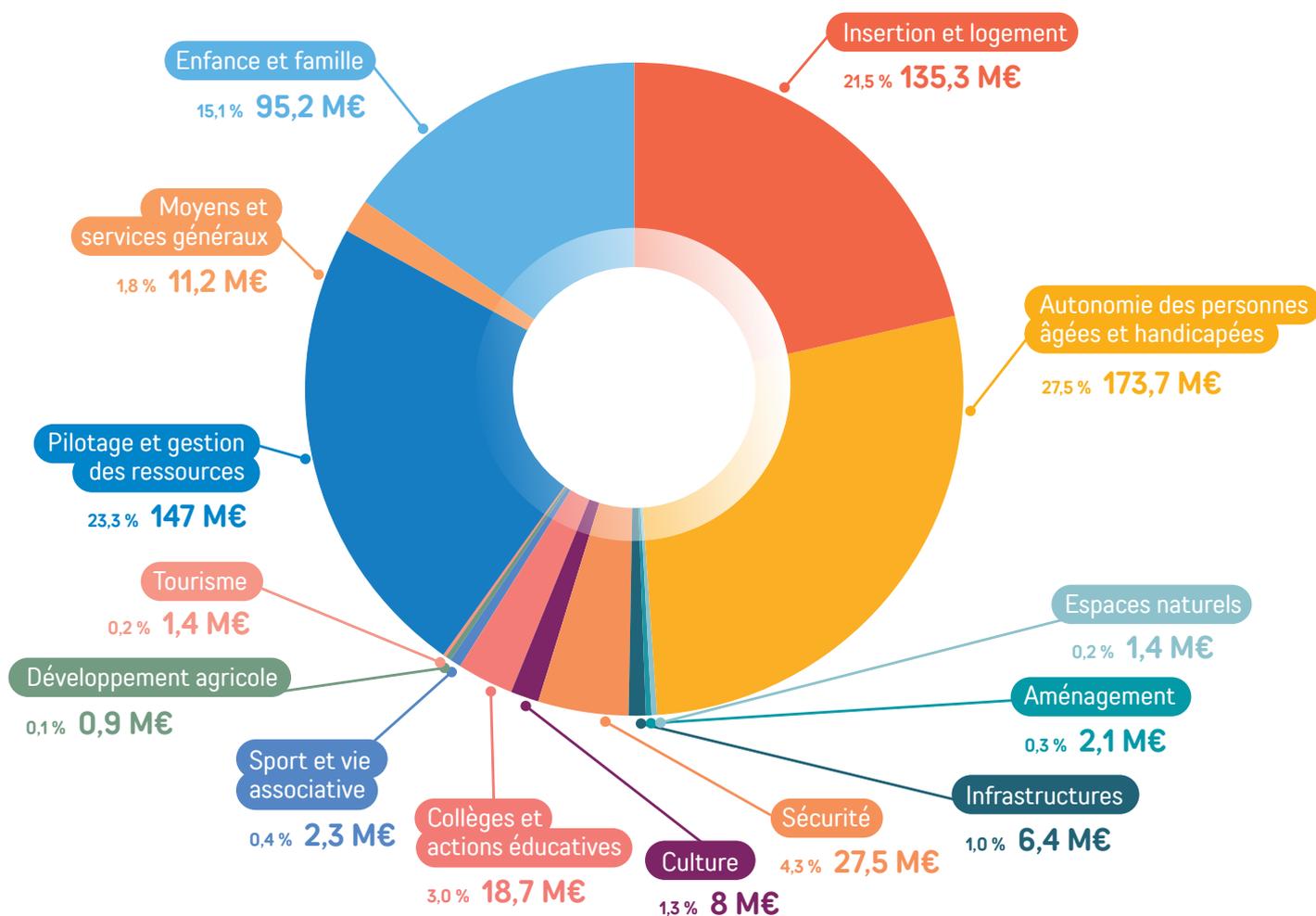
Un Budget Primitif 2023 qui s'équilibre

en dépenses et en recettes à 771,6 M€ dont 140,5 M€ pour l'investissement et 631,1 M€ pour le fonctionnement

>> Dépenses d'investissement par mission : 140,5 M€



>> Dépenses de fonctionnement par mission : 631,1 M€



Plus de 40,8 millions supplémentaires au budget 2023

(hors dette) en particulier :

PILOTAGE ET MOYENS

155 354 700 € au BP 2023, soit + 10,9 M€

SÉCURITÉ

29 840 000 € au BP 2023, soit + 1,4 M€

AUTONOMIE

176 765 195 € au BP 2023, soit + 6,1 M€

ENFANCE ET FAMILLE

93 941 570 € au BP 2023, soit + 5 M€

AMÉNAGEMENT

24 156 000 € au BP 2023, soit + 5,9 M€

INFRASTRUCTURES

53 440 800 € au BP 2023, soit + 5,6 M€

BÂTIMENTS

33 518 355 € au BP 2023, soit + 2,2 M€

SPORT

4 260 000 € au BP 2023, soit + 1,8 M€

CULTURE

8 274 100 € au BP 2023, soit + 0,8M€

COLLÈGES

19 870 905 € au BP 2023, soit + 3 M€



Contexte économique et social & orientations financières

Depuis plusieurs mois, la Somme, comme la plupart des autres Départements, a subi les conséquences de la crise mais a pu conforter sa situation financière au regard de la hausse significative du produit de la taxe départementale de publicité foncière et de la diminution de la charge relative au revenu de solidarité active.

Les résultats constatés depuis ces dernières années confirment cependant la forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique.

En 2022, l'économie mondiale a fait face à plusieurs chocs exogènes. Le Covid-19 a continué d'affecter le fonctionnement de l'économie, notamment en Chine. Le contexte géopolitique a renforcé les difficultés d'approvisionnement énergétique et alimentaire.

Dans ce cadre l'inflation devrait rester élevée en France (entre 5 et 6 % sur l'année 2022, après + 1,6 % en 2021). La croissance de l'économie française devrait être modérée à 2,3 % pour l'année 2022.

Une des conséquences directes, pour 2023, serait la stagnation des recettes du Département, les augmentations de certaines recettes comme la TVA étant grevées par une baisse des Droits de Mutation à Titres Onéreux.

Ainsi, la collectivité continuera à subir la complexité et l'instabilité de son panier de ressources, et l'absence de pouvoir fiscal, sans perspective d'une réforme à la hauteur des enjeux à moyen terme. Pire, l'année 2023 sera marquée par la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Concernant les recettes d'investissement, les collectivités ont bénéficié ces dernières années de conditions d'emprunt très avantageuses, avec des taux historiquement bas permettant de poursuivre la baisse de leurs charges financières. Les conditions se sont fortement durcies sur les derniers mois avec un recours plus difficile aux marchés financiers. Il est très probable que les conditions puissent s'assouplir en fin d'année 2023 au regard du tassement de l'inflation mais les conditions devraient demeurer dégradées.

L'incertitude sur les recettes est d'autant plus forte que certaines compensations ou dotations fléchées ne sont pas garanties sur les prochaines années ou au niveau attendu. Pour illustrer, dans le domaine de l'autonomie, le financement du Ségur ou des accords de branche n'est pas assuré en totalité ou dans les proportions annoncées initialement.

Enfin, l'enjeu de la maîtrise de la dette publique et du financement de la solidarité nationale reste un enjeu essentiel. Avec un déficit public de 6,4 points de PIB en 2021, soit plus du double de celui de 2017, et une dette publique supérieure à 110 points de PIB, la France sort de la crise sanitaire avec une situation des finances publiques parmi les plus dégradées de la zone euro. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 prévoit d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques en reconduisant l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités qui figurait dans la LPFP pour les années 2018 à 2022.

Dans ce contexte, le budget primitif 2023 et les orientations du mandat sont construites autour d'une priorité affirmée à l'investissement tout en poursuivant une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Comme pendant le mandat précédent, l'enjeu financier réside dans la maîtrise des deux ratios fondamentaux, le niveau de l'épargne brute et la capacité de désendettement. L'épargne brute prévue en 2023 est d'environ 47 M€ permettant ainsi de couvrir le remboursement en capital de la dette. La capacité de désendettement devrait augmenter, en 2023, au regard d'un niveau d'investissement pour se situer autour de 6 ans.

Ainsi, la solidité budgétaire de la collectivité permet d'absorber l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement de 27,7 M€ notamment au titre des solidarités sociales, tout en portant un programme d'investissement ambitieux de 120 millions d'euros sur l'année 2023.

Sur un territoire toujours marqué par des indicateurs socio-économiques dégradés par rapport aux données nationales, avec un taux de chômage supérieur à 8,6 % et un taux de pauvreté de 16 %, le Département sera ainsi présent, comme il l'a été depuis le début de ce contexte nouveau, pour accompagner tous les Samariens comme ses partenaires afin de jouer pleinement son rôle d'acteur majeur dans les solidarités sociales et de moteur dans le développement territorial.



Les grands principes de notre action

Une collectivité de proximité pour accompagner tous les Samariens dans toutes les étapes de leur vie.

Un cadre d'intervention et un accompagnement simple, lisible et adapté aux réalités du territoire, des collectivités et de ses habitants.

Un Département soucieux de poursuivre une politique d'investissement et de développement du territoire fédératrice pour offrir un cadre de vie épanouissant, inclusif et durable.

DANS UN CONTEXTE AUSSI INÉDIT QU'INCERTAIN, LE DÉPARTEMENT EST PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉ POUR AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LA VIE QUOTIDIENNE DES SAMARIENS ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET VERTUEUX DE LA SOMME.

> Une mission Europe au service des collectivités et des partenaires pour les accompagner dans la recherche de fonds européens

Synthèse budgétaire des missions opérations financières et aide à la décision pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

56,3 M€

pour les opérations financières en fonctionnement (dont 35 M€ pour les amortissements, 5,5 M€ pour les intérêts de la dette)

En investissement,

40,9 M€

0,5 M€ sont prévus pour l'aide à la décision.

Finances & commande publique

La stratégie du Département en matière de finances et de commande publique est construite autour de l'objectif d'une certification des comptes en 2024, qui implique une redéfinition de certains processus, une évolution de l'organisation des fonctions déconcentrées et la diffusion d'une culture de la sécurisation et du contrôle interne pour l'ensemble de la collectivité.

Afin de financer un programme ambitieux de 120 M€ d'investissement, le Département cherchera un équilibre entre autofinancement et recours à l'emprunt. Dans ce cadre et en matière de gestion de la dette, le Département poursuivra une politique active de maîtrise de son niveau d'endettement, la limitation du montant des frais financiers dus aux établissements financiers ainsi que la recherche de financements alternatifs. D'une manière générale, la collectivité se positionnera sur des produits simples (taux fixe, taux variable), et cherchera à bénéficier des meilleures conditions prévalant sur les marchés financiers, tout en privilégiant sur certaines opérations des durées de prêts longues au regard de la nature des investissements.

La stratégie du Département en matière de finances consistera également à maximiser ses recettes en améliorant la capacité à répondre aux appels à projets de l'Union européenne, de l'Etat et de ses organismes associés, ou de la Région, qui sont de plus en plus nombreux et nécessitent une réactivité et une technicité accrues. Une veille et un accompagnement à destination des principaux partenaires de la collectivité seront également assurés.

L'optimisation de la recherche de fonds européens constituera une composante essentielle de cette stratégie de recherche de recettes. Après avoir obtenu des crédits exceptionnellement élevés pour financer des opérations d'investissement par le biais du REACT-EU, plan de relance européen, le Département s'est porté candidat pour la gestion de la future subvention globale FSE +.

Les développements des liens avec l'Union européenne et d'autres grands acteurs du territoire passeront également par la mise en œuvre de projets de coopération transfrontalière et de partenariats extérieurs notamment avec des échanges de bonnes pratiques et des actions de sensibilisation aux programmes européens.

Enfin, la politique achat qui représente un volume moyen de plus de 100 millions d'euros dont environ 65 % sont réalisés auprès d'entreprises samariennes, sera poursuivie. Des travaux seront notamment engagés afin d'élaborer le premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) du Département, document cadre désormais obligatoire contribuant au développement des achats solidaires.

Communication

La stratégie de communication de la collectivité pour 2023 se déclinera autour de 4 objectifs :

S'affirmer comme une collectivité de proximité

- > Recentrer la communication sur les missions et actions du Département ;
- > Apporter une information de qualité et une « culture » de service public ;
- > Être visible sur les territoires et améliorer l'accueil usager ;

Renforcer les liens avec les habitants (et les agents de la collectivité)

- > Expliquer le projet politique et le rendre lisible ;
- > Communiquer auprès de tous les publics
- > Mettre en avant les talents samariens ;
- > Multiplier les événements sur l'ensemble du territoire ;

Faire rayonner la Somme et rendre les habitants fiers de leur département

- > Travailler sur son image et un socle de valeurs communes avec les partenaires
- > Rendre les habitants fiers de leur département
- > Communiquer sur les atouts de la destination Somme au national.

Renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

- > Développer les actions de communication auprès des autres collectivités - partenaires et satellites ;
- > Valoriser l'organisation de manifestations et actions à destination des administrés.

L'information de chaque samarien sur les compétences, politiques, aides et dispositifs mis en œuvre par la collectivité constitue un enjeu essentiel.

La collectivité continuera de produire des supports qualitatifs, pertinents et simplifiés pour s'adapter à chaque public. Elle accompagnera également la mise en œuvre du schéma des solidarités et renforcera sa communication auprès des bénéficiaires et des partenaires sociaux.

La communication événementielle sera également renforcée sur tout le territoire avec des temps forts qui rythmeront l'année. Des campagnes de communication seront également planifiées chaque mois de manière à valoriser les événements ou dispositifs portés par le Département.

Enfin, la signalétique interne et externe sera mise à jour et permettra de mettre en avant les travaux et grands projets portés par la collectivité.

En concertation avec ses satellites, la communication constituera un outil à part entière du développement de l'attractivité et de l'image de marque du territoire pour une identité forte et authentique.

La communication interne montera en puissance avec la refonte de l'intranet, la poursuite de la sensibilisation aux écogestes et à la pratique sportive.

*Synthèse budgétaire
de la mission communication
pour 2023*

Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le
BP 2022 s'élèvent à :

1,2 M€
pour la communication

*> Une communication
de proximité au service
de la compréhension
des politiques et du
rayonnement du territoire*

Administration départementale

L'administration départementale, forte de près de 3 000 agents (dont plus de 2 000 postes permanents) agit quotidiennement pour mettre en œuvre les orientations politiques décidées par l'Assemblée départementale en faveur de l'accompagnement de proximité des habitants et des acteurs du territoire.

Afin d'offrir aux agents départementaux une amélioration de leur environnement de travail, la modernisation des bâtiments et des équipements sera poursuivie.

Synthèse budgétaire des actions ressources humaines et environnement de travail pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

123,98 M€

pour les ressources humaines,

13,72 M€

pour l'environnement de travail:

8 793 800 €

en fonctionnement,

4 930 000 €

en investissement,

3,2 M€

pour le budget annexe
« actions sociales en faveur
du personnel départemental

Le programme de développement des usages numériques sera renforcé afin de maintenir le système d'information en condition opérationnelle et de développer la dématérialisation et les outils numériques tout en garantissant la sécurité informatique de la collectivité. La dématérialisation sera déployée dans des domaines essentiels comme la gestion des courriers (entrants et sortants), de la signature électronique via le parapheur électronique et de l'archivage numérique. Elle sera prioritairement déployée en interne aux services de la collectivité. Les services numériques développés pour les usagers sont toujours facultatifs, sans obligation pour les plus éloignés de l'outil informatique de les utiliser.

La vie de l'administration sera également rythmée par un agenda social ambitieux permettant notamment de construire avec les organisations syndicales les lignes directrices de gestion de la collectivité, dans le respect des axes stratégiques du schéma directeur des ressources humaines 2022-2027. Ainsi, une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sera initiée. La prévention des risques professionnels sera renforcée afin de favoriser le maintien dans l'emploi. Un accompagnement adapté permettra le retour à une position d'activité pour les agents devant être reclassés ou dont le poste de travail doit être aménagé.

Un plan d'action visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes sera également élaboré. À la suite des nombreuses réformes intervenues en 2022 (revalorisation et reclassement des agents de la catégorie C et B, Ségur de la santé, etc.), la collectivité ajustera sa politique de rémunération. Un plan de formation des cadres permettant le développement des compétences managériales permettra de faire vivre les valeurs fondatrices de la collectivité que sont la confiance, la

cohésion, l'engagement, la responsabilité et le progrès. La formation interne sera accrue. La collectivité renforcera la dynamique d'inclusion des travailleurs en situation de handicap, d'insertion professionnelle des jeunes par le développement de l'apprentissage (avec 80 postes pourvus au 31 octobre 2022), des jeunes adultes issus de l'aide sociale à l'enfance et des bénéficiaires du RSA par la conclusion de contrats aidés (CUI-PEC).

Par ailleurs, après l'adhésion en 2021 au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et la mise en œuvre en 2022 d'une convention de participation sur la prévoyance (garantie de maintien de salaire), la politique d'action sociale sera renforcée en 2023 par l'extension de la conciergerie solidaire aux sites du centre-ville. En complément, à moins de deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la collectivité s'engagera pleinement pour favoriser la pratique sportive des agents.

De plus, en cohérence avec les objectifs portés auprès des usagers et des partenaires, l'administration départementale adoptera des comportements exemplaires en matière de transition écologique et de développement durable.

Grâce aux gains d'efficience acquis sur certaines procédures et organisations, à une culture de l'évaluation et de l'efficacité des politiques publiques, et à une bonne allocation des moyens et des ressources, l'administration poursuivra son objectif d'amélioration continue de la qualité du service offert aux usagers et aux partenaires.

> Une administration exemplaire dans la dynamique de transition écologique

Sécurité

> Une politique de sécurité renforcée pour faire face aux risques nouveaux

En matière de sécurité, le Département et le SDIS déclinent leurs engagements respectifs dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023 - 2028 qui a pour objectifs de :

> Donner au SDIS et au Département la nécessaire lisibilité de l'évolution de la participation financière départementale au cours de la période 2023 - 2028 ;

> Contribuer à fournir au SDIS les moyens de la mise en œuvre de sa politique publique d'incendie et de secours, telle que définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

> Inscrire le SDIS et le Département dans une culture commune de partenariat, en développant les espaces de coopération et/ou de mutualisation d'actions et de moyens, tout en respectant l'autonomie et la personnalité juridique de chaque entité.

Dans ce cadre, le Département soutient le SDIS dans la mise en œuvre d'un programme ambitieux de constructions / réhabilitations des centres de secours. Il intervient d'une part en qualité de financeur des opérations à hauteur de 35% des coûts d'opérations hors taxe pour la période 2022 - 2027 soit 7 millions d'euros d'investissement au total et, d'autre part, dans un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée sur certaines opérations.

Le Département participera par ailleurs au financement du programme d'investissement en équipement du SDIS à hauteur de 6,6 M€ sur la période de la convention.

Le partenariat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer sera également poursuivi.

Enfin, le Laboratoire Départemental d'Analyses, outil public indépendant et agréé de proximité au service des collectivités et des acteurs économiques locaux, continuera à jouer pleinement son rôle pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la qualité et du développement durable des filières agro-alimentaires.

Synthèse budgétaire de la mission sécurité pour 2023

**Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le
BP 2023 s'élèvent à :**

27,46 M€

en augmentation de 1,05 M€ par rapport au BP 2022 (soit + 4 %).

**En investissement,
une AP de 6,6 M€**

est prévue au titre de la participation du Département au programme de financement des équipements.

• 1,1 M€ en crédits de paiement pour l'investissement en matériel du SDIS,

• 1,2 M€ pour les premiers crédits de paiement pour les reconstructions / réhabilitations des centres de secours.

Synthèse budgétaire du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour 2023

**Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le
BP 2023 s'élèvent
à environ :**

2,1 M€

en hausse de 121 000€, soit près de + 6% par rapport au BP 2022.

Insertion & logement

> *Permettre à tous les
Sahariens d'accéder à l'emploi*

Dans un contexte de reprise économique depuis plusieurs mois, le Département a fait du retour à l'emploi une priorité de sa politique d'insertion.

Ainsi, le Département a été retenu par le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, pour être dès le début de l'année 2023 l'un des territoires d'expérimentation de l'accompagnement renoué des allocataires du RSA dans le cadre du chantier France Travail. Cette expérimentation repose sur la mobilisation de moyens inédits de Pôle Emploi pour favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires du RSA, en complément de l'accompagnement social délivré par le Département.

*Synthèse budgétaire
de la mission insertion et
logement pour 2023*

**Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le
BP 2023 s'élèvent à :**

134,8 M€

en hausse de 343 598 € par
rapport au BP 2022 (soit 0,25 %),

**En investissement,
1 143 000 €**

**Ce budget comprend
notamment :**

- **113 M€** pour le RSA (allocations),
- **18,6 M€** pour les actions d'insertion,
- **1,9 M€** pour le logement et l'habitat, dont 1 815 000 € au titre de la subvention d'équilibre du budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Département souhaite ainsi poursuivre et accélérer la diminution du nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans la Somme : le nombre de foyers est passé de 19 118 à fin 2020 à 17 773 fin 2021 et 16 700 environ à fin octobre 2022. Malgré cette tendance, le montant global consacré à l'allocation reste stable en raison des revalorisations régulières décidées par l'Etat dans un contexte d'inflation. Dans le même temps, le Département réaffirme son engagement en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA, ce qui se traduit par des dépenses d'insertion dont le montant représente plus de 16 % de celui dédié à l'allocation et place la Somme parmi les Départements qui consacrent le plus de moyens à leur accompagnement socioprofessionnel.

La politique de lutte contre la précarité intègre les évolutions du règlement intérieur des aides « Coup de pouce », notamment la revalorisation du seuil d'éligibilité et du montant des aides décidée en 2022, et la mise en place d'un fonds commun pour la mobilité en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de la Somme permettant de renforcer le soutien aux publics en insertion.

Le Département a adopté pour la période 2022-2025 un nouveau Programme départemental d'insertion (PDI) comprenant également le pacte territorial d'insertion (PTI), avec pour objectif premier la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Le nouvel appel à projets lancé mi-2022 produira pleinement ses effets en 2023, en particulier pour les actions nouvelles, comme l'accompagnement adapté des personnes reconnues travailleurs handicapés, la préparation à l'entrée dans les structures d'insertion par l'activité économique, ou encore l'accès aux métiers en tension (de l'accompagnement du social et du médico-social en lien avec les travaux sur l'attractivité de ces métiers, de l'hôtellerie et de la restauration, de la filière agricole ou encore de la logistique). En complément, les décisions prises en 2022 pour inciter les entreprises à recourir aux contrats aidés dans le secteur marchand (CUI-CIE) seront confortées.

Dans le contexte de la préfiguration de France Travail et de l'accompagnement renoué des allocataires du RSA auquel le Département s'est porté candidat, les coopérations avec Pôle Emploi, ainsi qu'avec les fédérations professionnelles ou encore les chambres consulaires, seront personnalisées et renforcées.

L'accent sera mis sur la question de la mobilité au travers le déploiement des Plans d'Action des mobilités solidaires tels que prévus par la loi dite « LOM » du 24 décembre 2019, le développement des plateformes solidaires dont le Département a impulsé la mise en place en 2022, ou encore la création d'une aide à l'investissement ouverte à l'insertion par l'activité économique et dédiée aux solutions proposées en réponse aux problématiques de mobilité rencontrées par les salariés en insertion.

Un plan d'action volontariste renforce l'accompagnement individuel des allocataires du RSA pour une mise en parcours rapide des nouveaux entrants dans le dispositif : depuis mai 2022, tout nouveau bénéficiaire du RSA est convoqué à une réunion d'information et de mobilisation, dans tous les territoires d'action sociale, chaque semaine, soit plus de 300 personnes convoquées mensuellement en moyenne.

Dans un contexte de hausse des prix des matériaux et de l'énergie, la politique du logement, pilotée avec l'Etat, sera marquée par :

- La prise en compte, en année pleine, de l'élargissement des critères d'éligibilité et du montant des aides du Fonds de Solidarité pour le logement et des aides à l'habitat,
- Une augmentation de la capacité d'engagement des dossiers de travaux d'amélioration des logements,
- la mise en place d'une caisse d'avance afin de faciliter la mise en oeuvre des travaux pour les propriétaires modestes.

Autonomie des personnes âgées & des personnes handicapées

Dans le cadre de la politique autonomie, le Département s'engage sur des actions volontaristes afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et de favoriser, avec ses partenaires, l'évolution vers une société inclusive, favorisant l'accès de chacun à la vie en société dans toutes ses dimensions.

Pour la première fois, le Département présente un schéma départemental des solidarités 2023-2027 transversal portant sur l'ensemble du champ médico-social. Au travers de ce schéma unique, il souhaite apporter des réponses coordonnées et adaptées aux besoins des personnes, dans une logique de parcours. L'objectif sera de promouvoir un accompagnement de qualité, tant à domicile qu'en établissement, et de proposer des solutions diversifiées et adaptées aux besoins de chacun.

En 2023, le Département reconduira ses actions pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, grande priorité du mandat, et favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie (culture, sport, scolarité, accès à l'emploi, etc.). A ce titre, il développera l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap à l'hôtel-restaurant du Cap Hornu et, en partenariat avec l'Education nationale et les établissements, permettra l'ouverture de nouvelles unités d'enseignement externalisées pour accueillir au collège des enfants orientés en Instituts Médico-Educatifs (IME).

Pour accompagner le « virage domiciliaire », le Département renforcera ses actions de prévention auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : services de proximité, prévention des chutes, animations à domicile, répit des aidants.

En complément des évolutions nationales récentes qui ont permis l'augmentation des tarifs d'aide humaine en prestataire en 2022 pour l'APA et la PCH, le Département soutiendra le maintien à domicile en créant de manière volontariste, de nouvelles aides :

- > Augmentation du tarif horaire de l'allocation personnalisée d'autonomie en mandataire et en emploi direct ;
- > Financement des indemnités de fin de contrat de l'aide à domicile en cas de décès du bénéficiaire employeur ;
- > Complément à la PCH emploi direct pour atteindre l'équivalent du taux de 150% du salaire de référence.

Enfin, le Département poursuivra ses actions en faveur des professionnels des services et des établissements médico-sociaux. Après les revalorisations salariales accordées depuis 2021 (avenant 43, Ségur, Complément de Traitement Indiciaire), il sera moteur des actions en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement, vecteurs d'inclusion pour les salariés comme pour les bénéficiaires.

> Construire ensemble une société inclusive dans laquelle chacun a sa place

Synthèse budgétaire de la mission autonomie pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

173,7M€

en hausse de plus de 6 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de + 4 %) par rapport au BP 2022.

Une autorisation d'engagement de 2 100 000 M€, en hausse de 800 000 € par rapport au BP 2022 est proposée.

En investissement,

3,1 M€

L'autorisation de programme proposée pour le BP 2023 s'élève à 5 M€ : en hausse de plus de 3,6 M€ par rapport au BP 2022.

Ce budget comprend notamment :

- 72,4 M€ pour l'APA.
- 17,8 M€ pour la PCH.
- 18 M€ pour les établissements pour les personnes âgées.
- 49,3 M€ pour les établissements pour les personnes en situation de handicap.

Prévention & protection de l'enfance et de la famille

Synthèse budgétaire de la
mission enfance pour 2023

Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le BP
2023 s'élèvent à :

93,55 M€

en hausse de plus de 4,8 M€ par
rapport au BP 2022.

En investissement,

386 000 € sont

proposés pour le BP 2023, en
hausse de plus de 0,2 M€ par
rapport au BP 2022.

Ce budget comprend
notamment :

- **1,2 M€** pour le soutien à la parentalité.
- **1,6 M€** pour la prévention auprès de la jeunesse.
- **0,6 M€** pour la prévention sanitaire,
- **8,7 M€** pour les actions éducatives auprès des mineurs,
- **42,2 M€** pour l'accueil familial des enfants et adolescents,
- **39,2 M€** pour l'accueil en établissement des enfants et adolescents.

En recette 3,6 M€ en
fonctionnement (dont
1,5 M€ au titre de la
stratégie nationale
de prévention et de
protection de l'Enfance),
en baisse de 3,1 M€
pour le fonctionnement
par rapport au BP 2022.

Pour assurer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles dès le plus jeune âge, un plan d'action global a été bâti avec les partenaires.

Il se caractérise par :

> une augmentation des moyens en prévention et pour le milieu ouvert ;

> le développement d'actions « d'aller vers » permettant de renforcer la prévention auprès de toutes les familles dès la naissance, notamment par la remise d'un porte bébé à tous les jeunes parents, qui se fera dans le cadre d'une invitation à un atelier de prévention ;

> le renforcement de l'intervention de la PMI auprès des assistants maternels et des établissements de l'accueil du jeune enfant ;

> le renforcement du maillage territorial par les Maisons des Adolescents avec l'ouverture effective d'une troisième MDA à l'est du Département ;

> le renforcement des actions à domicile, en particulier les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) judiciaires et renforcées afin de proposer une véritable alternative au placement (257 mesures supplémentaires budgétées) ;

> la création de places et la diversification de l'offre pour les enfants confiés : ouverture d'un Lieu de Vie et d'Accueil, mise en place d'un Service d'Accompagnement Séquentiel de 7 places, d'une équipe mobile ARS/ASE pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap, inauguration d'une MECS au premier trimestre ;

> la diversification de l'offre en famille d'accueil (renforcement de l'accueil de jour, de l'accueil d'urgence, revalorisation de l'indemnité des assistants familiaux ressource ;

> la poursuite du développement du placement éducatif à domicile ;

> la sécurisation des prises en charge par des inspections inopinées des maisons d'enfants, qui seront toutes inspectées dans

les deux ans à venir, et le renforcement de l'accompagnement des assistants familiaux ;

> dans le cadre de l'action volontaire en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement, la poursuite d'une politique de recrutement ambitieuse d'assistants familiaux ;

> une mobilisation sans faille pour exécuter sans délai tous les placements ;

> le renforcement de l'accompagnement des Tiers dignes de Confiance comme réelle alternative au placement ASE ;

> le renforcement des actions de soutien à la parentalité comme le parrainage de proximité et le mentorat.

Enfin, le Département poursuivra activement son partenariat avec l'Etat, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et avec l'autorité judiciaire ; la Somme se portera candidate à toute expérimentation prévue au niveau national pour améliorer la gouvernance de la protection de l'enfance sur le territoire.

> Des moyens renforcés en prévention et en protection pour garantir la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles



Transition écologique & espaces naturels



Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont une menace pour l'humanité. Les récents phénomènes climatiques dans notre territoire (sécheresses, tornades, etc.), conjugués aux rapports de plus en plus alarmants de la communauté scientifique, nous rappellent de l'urgence à agir à tous les niveaux."

Pour garantir l'avenir de notre planète et de ses habitants, un nouveau modèle de développement est nécessaire. Le changement de paradigme s'impose dans tous les domaines de la vie. Il convient de redéfinir notre rapport à la nature, à travers nos façons de produire, de nous nourrir, de nous déplacer, de consommer. Il s'agit aussi de se réconcilier avec le nécessaire et le souhaitable pour une gestion durable des ressources.

Les efforts de transition des collectivités locales sont primordiaux pour conduire ce changement. Acteur du développement du territoire, le Département de la Somme est engagé de longue date dans des actions tournées vers le développement durable et la protection de l'environnement.

Il a pour ambition de participer pleinement à la transition écologique, notamment par la préservation de la biodiversité, l'accompagnement de productions et de consommations plus responsables, le développement de modes de déplacement alternatifs, le développement des énergies renouvelables, la sobriété dans l'usage des ressources et l'efficacité énergétique, ou encore la sensibilisation du public.

Le patrimoine naturel du département présente un intérêt géologique et biologique de premier plan.

Les larges sanctuaires que représentent les 8 800 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS) et les sites labellisés RAMSAR, constituent de véritables trésors naturels aux forts enjeux, notamment du fait de la présence d'une biodiversité remarquable. Il est donc essentiel de poursuivre et de

valoriser les actions de préservation des espaces naturels et zones humides, ainsi que le développement des corridors écologiques. Les zones de préemption d'espaces naturels sensibles sont développées dans le cadre de la stratégie foncière 2021-2030 et de nouvelles acquisitions de sites seront réalisées en priorité autour des sites ENS déjà propriétés du Département.

Au titre de la convention Plan Somme 2, dont la prolongation sera proposée sur la période 2023-2024, le Département, en lien avec l'AMEVA, accompagne les maîtres d'ouvrage du bassin versant de la Somme pour la prévention et la gestion du risque inondation, la protection de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques. Les réflexions sur un nouveau Plan Somme pour une période de 6 ans sont actuellement menées avec les partenaires.

Des missions d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau (assainissement collectif et non collectif, eau potable), seront confiées au syndicat mixte AMEVA pour une nouvelle période 2023-2025.

La gestion raisonnée des espaces le long du domaine routier et fluvial contribue également à préserver la biodiversité tout en réduisant l'impact environnemental lié au déplacement du matériel motorisé.

Et une attention toute particulière continuera d'être portée au rétablissement des continuités hydro écologiques au niveau des ouvrages présents sur le canal de la Somme, afin de contribuer à la sauvegarde des espèces piscicoles.

La production **agricole** de la Somme, occupant les trois quarts de la surface départementale, constitue un indéniable vecteur de développement. La collectivité poursuivra son soutien à une agriculture moins consommatrice en intrants, et au développement des circuits courts, déjà bien intégrés dans la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, restaurants).

> Un plan d'action global pour accélérer la transition écologique de la Somme

Les déplacements des Samariens sont très dépendants de l'automobile individuelle. Le schéma cyclable départemental et celui relatif aux aires de covoiturage, actualisés en 2022, visent à leur offrir des modes de déplacement alternatifs.

En parallèle, les soutiens financiers à l'acquisition de vélos à assistance électrique et à la conversion des véhicules au bioéthanol continueront d'être proposés aux Samariens. L'intermodalité devra également être facilitée, en lien avec le réseau ferroviaire.

Le territoire samarien est l'une des principales « sources » d'**énergies renouvelables** en France. Pour participer à l'effort collectif, le Département développera la production solaire photovoltaïque sur les toitures ou terrains de sites lui appartenant, tout comme la production d'énergie hydraulique sur le canal de la Somme.

De nouvelles actions pour améliorer l'**efficacité énergétique** des bâtiments départementaux seront menées, notamment dans le cadre d'investissements d'ampleur pour la rénovation des collèges. Par ailleurs, le Département continuera d'accompagner l'amélioration et la réhabilitation thermique du parc privé de logements, en complémentarité avec les actions menées par l'Agence nationale pour l'habitat en particulier par la création d'un fonds d'avance pour faciliter les travaux de rénovation énergétique des particuliers. La politique d'aide aux communes du Département sera complétée en 2023 par une aide à la rénovation énergétique des logements communaux. Enfin, un fonds spécifique à destination des EPCI sera mis en place pour réaliser des thermographies aériennes.

La collectivité veillera également à prioriser le réemploi de matériaux ou l'utilisation de matériaux issus du recyclage et à veiller au recyclage des déchets issus des chantiers routiers. La

progression de la transition écologique doit passer aussi par l'exemplarité et la sensibilisation.

L'administration départementale continuera **sa transformation vers des pratiques plus vertueuses** : réduction de la consommation (énergie et papier), écogestes, rationalisation des déplacements professionnels, verdissement de la flotte de véhicules légers de service, utilisation de vélos électriques de service, etc. Les agents seront également sensibilisés à l'impact environnemental de l'usage des outils numériques et de l'accumulation de données.

La politique d'achat continuera d'être au service de la transition écologique conformément aux orientations délibérées au printemps dernier.

Parce qu'il est indispensable d'impliquer les jeunes générations, des actions de **sensibilisation** seront également organisées et financées dans les collèges. Après la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets, les dispositifs « Agir pour ma planète » ou « Cap Sciences pour ma planète » accompagneront les élèves des collèges dans leur rôle d'acteurs de la transition écologique.

Enfin, les partenaires et les habitants participeront pleinement à la construction de la démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale ». Initiée depuis 2019, celle-ci s'appuie sur l'écosystème du fleuve Somme pour faire du département un territoire soucieux du rapport entre l'homme et la nature et du bien-être social.

Synthèse budgétaire de la mission espaces naturels pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

1,45 M€

en hausse de plus de 115 000€ par rapport au BP 2022 (soit près de + 8,7%).

En investissement,

1,98 M€ sont proposés pour le BP 2023.

Ce budget comprend notamment :

- **2,32 M€** pour la préservation des espaces naturels sensibles,
- **620 000 €** pour soutenir les bassins versants Somme, Authie et Bresle,
- **160 000 €** pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau
- **100 000 €** pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Vallée de Somme, une Vallée idéale



La démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale », en capitalisant sur les acquis des investissements déjà réalisés, a pour ambition de faire de l'écosystème du fleuve Somme le terreau d'un nouveau processus de développement, vertueux et fédérateur.

Cette volonté de développement territorial s'appuie sur plusieurs facteurs d'attractivité : le cadre naturel, des villes et villages à taille humaine, un réseau de mobilités connecté aux grands flux nationaux et européens où le ferroviaire en particulier doit jouer un rôle important.

L'enjeu est de travailler sur les continuités territoriales et écologiques et les interactions entre les pôles urbanisés et les espaces agricoles et naturels.

La démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale » se caractérise par des actions significatives et compréhensibles par tous les publics, en particulier par l'intermédiaire du levier culturel, facteur de fierté et d'adhésion.

Après l'inauguration de la passerelle « L'Hortillonne » en 2022, le second acte à Amiens sera la reconstruction de la passerelle « Samarobriva », qui relie le parc Saint-Pierre au quartier Saint-Leu. A la demande du Département, financeur du projet, la dimension artistique sera intégrée dès la conception de l'ouvrage. Sa livraison est prévue en 2024.

La prise de conscience de l'importance du fleuve dans la ville se traduira également par l'étude co-financée par le Département portant sur l'éventuel déploiement de nouveaux équipements fluviaux sur son territoire.

La démarche « un pont, une œuvre » contribuera au soutien du Département pour la candidature 'Amiens - Vallée de Somme, capitale européenne de la culture 2028 ».

Après Abbeville, Corbie, Lamotte-Brebière et Pont-Rémy devraient, à l'été 2023,

accueillir de nouvelles œuvres aux abords du fleuve. Cette nouvelle étape sera menée en collaboration avec l'association « des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages », qui a su donner à Amiens et au département une nouvelle visibilité internationale au travers du festival des hortillonnages et des jardins de la paix.

D'autres sites seront sélectionnés au cours de l'année 2023 pour développer de nouveaux projets.

La progression de la démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale » va se poursuivre dans les escales qui la jalonnent.

A **Abbeville**, la première phase de régénération urbaine autour de la véloroute et la seconde à l'étude permettront au fleuve de retrouver une place importante dans la ville.

Le chantier de rénovation de la traverse du Ponthieu se poursuivra, avec l'objectif de créer à terme un axe structurant Amiens - Saint-Riquier - Baie de Somme, par sa connexion à la Véloroute Vallée de Somme, via le pont de Béthune.

A **Eaucourt**, les premiers aménagements destinés à mettre en valeur le panorama offert au pied moulin seront conçus. Les premières réalisations pourraient être livrées à l'automne 2023. Un protocole de développement à conclure avec la commune viendra fixer les engagements réciproques des partenaires (aménagement, animation, gestion) pour inscrire la progression de la démarche dans la durée.

Le projet de développement de la commune de **Long** située entre Amiens et la Baie de Somme, permettra de valoriser son patrimoine exceptionnel qui attire déjà de nombreux promeneurs et visiteurs, en faisant la première station verte de la vallée idéale.

A **Etinehem-Méricourt**, une grande réserve naturelle est destinée à devenir un haut lieu ornithologique en lien avec la reconversion de la maison éclusière.



A **Ham** et **Eppeville**, dans le cadre de la rétrocession au Département de la section Offoy – Saint Simon, les interactions avec les projets publics ou privés seront à imaginer pour étendre la vallée idéale jusqu'à l'est du département : les jardins dénommés « les hardines », la reconversion du Site Saint-Louis Sucre, les abords des ruines du château de Ham, la liaison avec la gare, la connexion avec la base de canoë kayak, le parc Déricourt ou le chemin de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

*> Des escales,
des loisirs, une
vie culturelle,
sportive et
touristique
autour du fleuve
Somme*



Aménagement

Synthèse budgétaire
de la mission aménagement
pour 2023

Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le BP
2023 s'élèvent à :

2,7 M€

Ils restent stables par rapport
au BP 2022.

Une AE de 600 000 € est
proposée afin de mettre en place
un dispositif de subvention des
thermographies réalisées par
les EPCI.

En investissement,

25,4 M€

sont proposés pour le BP 2023,
en hausse de près de 5,65 M€ par
rapport au BP 2022 (soit près de
34,6 %).

Deux AP seront abondées à
hauteur de 8 M€. Une nouvelle
AP de 3 M€ sera ouverte pour
soutenir le projet de rénovation
du Musée Boucher-de-Perthes
à Abbeville et une autre d'1M€
pour soutenir la création d'une
nouvelle unité de formation en
médecine dentaire à Amiens.

Ce budget comprend
notamment :

- 100 000€ pour les études et diagnostics territoriaux ,
- 20 M€ pour la politique territoriale en faveur des communes et des EPCI ,
- 760 000 € pour les opérations d'intérêt départemental ,
- 3,07 M€ pour l'aménagement de la côte picarde et de la vallée de de Somme,
- 3,364 M€ pour la mise en place du réseau départemental de communications électroniques haut débit.

Le Département fait vivre la solidarité territoriale par le déploiement d'une politique d'appui aux territoires ambitieuse.

Pour la période 2022-2024, le Département a défini une politique territoriale dédiée aux communes, communautés de communes et communautés d'agglomération qui s'appuie sur un budget global de 35 M€, répartis à hauteur de 25 M€ pour les opérations d'investissement portées par les communes et de 10 M€ pour celles portées par les intercommunalités.

Dans le cadre de cette politique, le Département accompagne les projets des collectivités dans des domaines comme la dynamisation des bourgs-centres, les équipements culturels, la mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments et des espaces publics, l'aménagement des espaces publics, ainsi que la restauration et la valorisation du patrimoine bâti. Afin d'accompagner au mieux les collectivités dans un contexte marqué par l'accélération des projets liés à la transition écologique, le Département ouvrira un nouveau volet de sa politique territoriale dédié au soutien aux communes pour leurs projets de rénovation énergétique des logements communaux et proposera une aide financière aux EPCI qui souhaitent réaliser une cartographie thermique de leur territoire afin d'identifier les bâtiments à rénover en priorité.

En parallèle, le soutien aux équipements sportifs se poursuivra et fera l'objet d'un abondement de 3 M€ supplémentaires, portant ainsi le budget global à 9 M€, afin de répondre aux nombreux projets émergents sur le territoire dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le soutien du Département aux collectivités passera également par la mobilisation de

l'aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles.

En matière d'accès aux soins et de lutte contre les déserts médicaux, de nouveaux projets seront proposés en 2023. En particulier, le Département accompagnera le développement de la future Unité de Formation et de Recherche d'odontologie de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), qui permettra d'augmenter le nombre de professionnels formés et d'améliorer l'offre de soins, notamment dentaires.

Le Département participera également à la dynamisation des centres-bourgs à travers l'accompagnement des 10 communes lauréates du programme « Petites villes de demain », ainsi que des autres centralités rurales porteuses d'un projet de développement pour leur territoire.

D'autres opérations sont financées au regard de leur caractère structurant à l'échelle du département, telles que la participation au projet de rénovation du Musée Boucher-de-Perthes à Abbeville.

Dans les domaines de l'aménagement, de la gestion des espaces naturels et de protection du littoral, le Département poursuivra son soutien aux actions développées par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (SMBS3V), porteur du parc naturel régional Baie de Somme, Picardie Maritime.

Enfin, le programme aménagement numérique sera prioritairement consacré à la résorption des zones blanches et grises en téléphonie mobile et au déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit mis en œuvre par Somme Numérique avec pour objectif la couverture complète du territoire en 2024.

> Une politique aménagement tournée vers le développement du territoire, la transition écologique et le soutien à la création d'équipements

Infrastructures

Fort de ses 4600 km de voiries départementales, 206 km de fleuve Somme ainsi que de ses 3 ports côtiers, le patrimoine des infrastructures du Département de la Somme permet le développement de tous les modes de déplacement : routiers, cyclables, piétons, portuaires ou encore fluviaux.

Au cours de l'année 2023, le Département poursuivra les travaux réguliers d'entretien, de maintenance, de mise en sécurité, de modernisation ou d'adaptation pour répondre à des obligations réglementaires ainsi qu'à l'évolution des besoins et usages du territoire. Les actions porteront notamment sur la poursuite du diagnostic du réseau routier principal et secondaire, l'adoption du règlement de voirie départementale en partenariat avec les communes/Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les concessionnaires, ainsi que la révision du classement des routes départementales.

La mobilisation en faveur de la sécurité routière sera maintenue à travers l'aide exceptionnelle aux collectivités pour l'aménagement des traverses d'agglomération, en complément de la politique territoriale. Sur le réseau départemental, l'étude de sécurisation et les premiers retours de la Commission pour le Diagnostic de Compréhension et l'Action (CODICA) permettront d'identifier puis de réaliser les aménagements routiers prioritaires.

Le Département confortera son soutien au développement des modes de déplacement doux et alternatifs en veillant à la conciliation des usages entre les différents modes de déplacement, dans le cadre des schémas départementaux cyclables et des aires de covoiturage. La poursuite des investissements auprès des collectivités et des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique permettra d'accroître la promotion du vélo comme mode de déplacement privilégié, en

cohérence avec les objectifs en matière d'attractivité, de développement touristique du territoire et de transition écologique.

Le Département s'engagera dans les premières actions du pacte de l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) avec ses différents partenaires, dans un objectif d'innovation dans les infrastructures tournée vers la transition écologique.

Les opérations structurantes sur les infrastructures maritimes et fluviales seront également poursuivies. Dans la perspective de la mise en service du Canal Seine Nord Europe, les travaux de remise en navigation du Canal de la Somme sur la section Offoy - Saint-Simon pourront être engagés à la faveur de l'évolution réglementaire dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS ». Pour les ports de pêche et commerciaux, des actions de maintien de la praticabilité des chenaux d'accès aux ports seront menées grâce à des opérations de dragage et à l'utilisation des chasses hydrauliques.

Enfin, la préservation du patrimoine paysager et végétal passera en particulier par la lutte contre les espèces exotiques et invasives comme le Myriophylle Hétérophylle en ayant recours à des procédés innovants. Enfin, l'éco-pâturage sera développé sur les berges du canal de la Somme.

> L'accélération du développement des modes de déplacement doux et verts

Synthèse budgétaire de la mission infrastructures pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

5,39 M€

en augmentation de 598 500 € (soit près de 12,48%) par rapport au BP 2022.

En investissement, + de 63,7 M€

en AP en forte hausse par rapport au BP 2022 (+18,9 M€ soit +42,14%) lié à une mobilisation conséquente pour le schéma cyclable départemental.

44,68 M€

en crédits de paiement sont proposés pour le BP 2023, en augmentation par rapport au BP 2022 (+5,3 M€ soit +13,53%).

Ce budget comprend notamment :

- **39 M€** pour le programme « Voirie départementale »,
- **3,8 M€** pour le programme « Canal de la Somme et la Somme canalisée »,
- **1,9 M€** pour le programme « Ports départementaux et littoral ».

Synthèse budgétaire de la
mission bâtiments pour 2023

Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le BP
2023 s'élèvent à :

7,9 M€

en augmentation de plus de
1,01 M€ par rapport au BP
2022 (soit près de + 14,8%).
Cette augmentation est due
principalement à l'augmentation
des coûts de nettoyage et de
l'énergie.

Ce budget propose l'ouverture
de nouvelles Autorisations de
Programme pour un montant total
de 7,1 M€.

En investissement,

25,7 M€

de Crédits de Paiement sont
proposés pour le BP 2023 en
hausse de plus de 1,19 M€ environ
par rapport au BP 2022 (+ 4,87 %).
Les crédits de paiement sont en
hausse entre les deux exercices.

Ce budget comprend
notamment :

- 5,6 M€ pour les sites et
bâtiments administratifs
- 2,6 M€ pour les sites et
bâtiments à caractère social
- 4,6 M€ pour les sites et
bâtiments destinées aux
infrastructures
- 2,5 M€ pour les sites et
bâtiments à caractère culturel
- 17,7 M€ pour les collèges
- 0,5 M€ pour les sites et
bâtiments à caractère touristique.

Bâtiments

La modernisation des bâtiments départementaux concourt à la qualité de l'accueil du public et aux bonnes conditions de travail offertes aux agents de la collectivité. En 2023, le Département amplifiera l'investissement pour moderniser les bâtiments, avec en particulier, un objectif de transition écologique et énergétique d'une dimension nouvelle dans le cadre de la mise en application du décret n° 2019-771 dit « décret tertiaire ».

Les premières actions du plan de la modernisation et de réhabilitation des **collèges**, doté de 80 millions d'euros sur le mandat seront lancées, en particulier les maîtrises d'œuvre des collèges Rosa Parks à Amiens et Charles Bignon à Oisemont. Les études en vue de la rénovation des façades du collège Jean Moulin à Moreuil se poursuivront. Un accent fort portera sur la modernisation des établissements avec au total plus de 2 M€ supplémentaires dédiés à la mise en accessibilité de 6 collèges, à la transition écologique (récupération d'eaux pluviales, raccordement à des réseaux de chaleur, production photovoltaïque, création d'îlots de fraîcheur et télégestion des consommations) et à la qualité des équipements et lieux d'enseignement (salles de restauration, sciences, technologie, préaux, etc.).

L'accueil des élèves relevant d'IME dans les collèges publics samariens constitue une des priorités du Département à compter de la prochaine rentrée scolaire. L'accord de méthode signé le 18 février 2022 avec le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé vise en effet à

favoriser l'accueil de tous les élèves dans les collèges. Plusieurs unités d'enseignement externalisées pour enfants en situation de handicap seront ainsi créées à la rentrée 2023, accompagnées d'un plateau technique assuré par le secteur médico-social.

Les bâtiments accueillant des services départementaux feront également l'objet de travaux de rénovation, de mise en accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique. Une nouvelle stratégie patrimoniale pour les sites du centre-ville sera présentée courant 2023 qui marquera également la fin du programme d'aménagements et d'équipements des centres d'exploitation routière ainsi que la construction de nouveaux bâtiments pour les équipes des ports et des fleuves.

Enfin, la maîtrise d'œuvre du nouveau site de **la Bibliothèque Départementale de la Somme** sera lancée. Ce nouveau bâtiment exemplaire en matière de construction et de performance énergétique permettra d'améliorer la qualité d'accueil du public.

Des investissements seront réalisés pour améliorer la conservation des œuvres à **l'Historial de la Grande Guerre de Péronne**. La sauvegarde du patrimoine ancien dégradé présentant un caractère patrimonial sera poursuivie en particulier à **la Citadelle de Doullens** ou à **Samara**. Les études programmatiques pour la création d'un nouveau dépôt de stockage sur le site du centre archéologique départemental de **Ribemont-sur-Ancre** seront lancées.

> Priorité donnée à la performance thermique et énergétique des bâtiments

Culture

> Permettre l'accès à la culture de tous les Samariens

La politique culturelle du Département pour le mandat est marquée par les objectifs d'accessibilité et d'inclusion.

Des actions d'envergure seront développées pour favoriser l'accès à la culture de tous les publics, particulièrement les personnes en situation de handicap. Dans cet objectif, le Centre Culturel Départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier se positionnera comme Centre référent pour les pratiques artistiques des personnes en situation de handicap, ce qui constituera une spécialisation inédite en France. Dans le même esprit, seront mises en place des journées permettant l'accueil, dans des lieux culturels et touristiques, d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ou accueillis en établissements (IME-ITEP).

L'aide à la création artistique impulsée en 2020 a permis la composition d'un requiem qui n'a pu se tenir en raison de la crise sanitaire. Ainsi en 2023, cette œuvre musicale sera gravée sur CD et diffusée plus largement.

Le déploiement d'une politique culturelle accessible passera par une offre équilibrée sur l'ensemble du département (saison culturelle départementale « Scènes d'été » sur différents territoires, ateliers de pratiques artistiques décentralisés, accompagnement des réseaux). Le Département déclinera également sa politique culturelle autour d'auteurs ou artistes ayant marqué durablement l'histoire culturelle. Ainsi, en 2023, des événements seront proposés en lien avec Shakespeare et La Callas.

Comme en 2022, les lieux culturels et touristiques du Département et de ses partenaires seront ouverts gratuitement à tous les Samariens lors du « Printemps du département », journée qui se tiendra le 19 mars 2023.

L'éducation artistique et culturelle des jeunes sera soutenue par une

présence dans l'ensemble des collèges du Département, notamment dans le cadre du PAC80 et de collège au cinéma. Toujours plus inclusive, l'éducation artistique et culturelle s'enrichira de nouvelles propositions comme « De la Somme à la Seine » qui permettra aux collégiens d'effectuer des sorties culturelles à Paris. Des actions intergénérationnelles seront développées dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Le soutien à la langue picarde sera accru par de nouvelles aides apportées aux communes signataires de la Charte "Ma commune aime le picard", en particulier pour faire figurer le nom de chacune en picard sur les panneaux d'entrée de ville.

Le Département poursuivra son soutien renforcé au secteur cinématographique, et la présence artistique en milieu rural, notamment dans le cadre de spectacles en itinérance. Dans le cadre de Vallée de Somme, une Vallée idéale, la démarche « Un pont, une œuvre » associera de nombreux artistes plasticiens inspirés par cet écrin naturel et patrimonial.

Dans le domaine des Archives, les missions réglementaires de conseil en archivage, collecte, traitement, communication et valorisation auprès de tous les publics seront poursuivies, avec un renforcement des actions en matière de protection matérielle et de diffusion des collections (conditionnement, numérisation et mise en ligne de documents patrimoniaux).

La Bibliothèque départementale offrira à la lecture publique à travers l'animation du réseau, la formation, la desserte documentaire et la valorisation auprès du public. Le conseil et l'accompagnement des communes seront maintenus avec un renforcement des actions de format.

Enfin, le Département, particulièrement attaché au devoir de mémoire, intensifiera son soutien aux associations oeuvrant

pour le souvenir patriotique en leur proposant une nouvelle aide au transport.

A travers l'ensemble de ces objectifs, le Département poursuivra son soutien au secteur culturel ainsi que ses engagements en faveur de tous les publics.

Synthèse budgétaire de la mission culture en 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

7,42 M€

en augmentation de 14 % par rapport au BP 2022.

En investissement,

0,85 M€

sont proposés pour le BP 2023 niveau quasi stable par rapport au BP 2022.

Ce budget comprend notamment :

- 3,3 M€ en fonctionnement et 0,67 M€ en investissement pour le patrimoine et les archives,
- 2,6 M€ en fonctionnement pour le soutien aux structures,
- 1 M€ en fonctionnement et 0,01 M€ en investissement pour la culture et l'éducation,
- 0,33 M€ en fonctionnement et 0,14 M€ en investissement pour le livre et la lecture.

Sport & vie associative

La politique sportive du Département poursuivra sa dynamique vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une échéance mondiale unique dont s'est saisie la collectivité pour intégrer toujours plus de sport dans le quotidien des Samariens et dans tous les territoires.

Ainsi, la collectivité amplifiera son soutien aussi bien auprès du mouvement sportif amateur - dont la collectivité accompagne plus de 650 clubs, associations et comités chaque année -, des disciplines traditionnelles de la Somme ainsi que du sport de haut-niveau, lequel s'incarne notamment à travers le collectif "Club Somme 24" qui regroupe de grands espoirs olympiques et paralympiques soutenus par la collectivité et engagés dans la promotion de la pratique sportive auprès des publics cibles du Département.

Cette promotion de la pratique sportive se concrétisera également par de nouvelles animations portées dans les territoires. Le "Village des Sports" sera ainsi lancé au printemps et à l'été 2023, de même que la Somme constituera une étape du Relais de la Flamme à l'horizon 2024. Ces espaces festifs, populaires et conviviaux installés en proximité permettront de développer l'esprit sportif des habitants.

C'est dans cette même logique de proximité que le Département continuera d'accompagner le développement des équipements sportifs dans les territoires, en complément des aides aux collectivités relatives à la Politique Territoriale 2022-2024. Les communes labellisées "Terre de Jeux" et "Centre de Préparation aux Jeux" seront ainsi soutenus.

Sur le long terme, la politique sportive départementale poursuivra une volonté forte de consolider et d'ancrer un héritage sportif inclusif, portant le sport comme vecteur de lien social et de bonne santé et intégrant tous les publics, des plus jeunes (notamment ceux sortant de l'ASE et les

collégiens) aux plus âgés, ainsi que les personnes en situation de handicap ou en situation de précarité. Chaque action sera portée en concertation avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire ainsi qu'avec les associations représentatives des usagers et pourra s'appuyer sur le soutien particulier aux Maisons Sports Santé (MSS) labellisées.

L'administration départementale participera également au déploiement d'une politique de sport-santé, en facilitant la pratique sportive individuelle et collective des agents, et en adoptant une approche décloisonnée des politiques sportives et de solidarités

Enfin, la dynamique autour des sports de nature sera valorisée à travers le nouveau Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants dans leurs activités et de valoriser la Somme comme terre de sport de nature. Cette préoccupation s'inscrit comme un enjeu majeur de protection de l'environnement.

> Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département favorisera la pratique sportive de tous les publics, partout sur le territoire

Synthèse budgétaire de
la mission sport pour 2023

Les crédits de
fonctionnement
proposés pour le BP
2023 s'élèvent à :

2,3 M€

en augmentation de 37% par
rapport au BP 2022.

En investissement,

1,96 M€

sont proposés pour le BP 2023, en
hausse de 142 % par rapport au
BP 2022.

Ce budget comprend
notamment :

- 2,1 M€ de crédits de subvention pour le mouvement sportif, dont 0,5 M€ pour le sport de haut niveau ;
- 0,3 M€ pour le soutien au handisport et au sport santé,
- 0,3 M€ pour le développement des loisirs et sports de nature,
- 1,5 M€ pour l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers.

Collèges & actions éducatives

> Des collèges à l'ère du numérique et de l'inclusion

La réussite scolaire et éducative des jeunes demeure une priorité pour le Département qui continuera d'œuvrer dans les collèges et dans le périscolaire pour offrir des conditions de vie et de travail optimales aux jeunes Samariens.

Afin de s'adapter aux évolutions démographiques et de favoriser le bien vivre ensemble au sein des collèges, une évolution des périmètres d'affectation des élèves s'appliquera à la rentrée scolaire 2023-2024, après une concertation menée pendant plusieurs mois en associant l'ensemble des acteurs concernés.

En complément du plan d'investissement sans précédent de 80 millions d'euros déployé dans le cadre des bâtiments des collèges, le Département amplifiera sa mobilisation pour la réussite éducative des 28 000 collégiens à travers le soutien au fonctionnement et aux projets des 50 collèges publics et des 17 collèges privés sous contrat d'association.

Pour offrir aux collégiens et à la communauté éducative un environnement moderne et épanouissant, un parc informatique pédagogique et administratif renouvelé sera proposé dans le cadre du plan « collège numérique ». Ce plan visera à offrir aux collégiens des conditions favorables d'apprentissage avec le déploiement de valises contenant des tablettes numériques et une connexion au wifi dans les collèges samariens.

Le Département poursuivra également la modernisation des équipements et des salles de cours, l'aménagement des espaces extérieurs, la généralisation de l'équipement en casiers pour tous les collégiens. L'éducation musicale et sportive sera accompagnée par le financement d'instruments de musique, d'équipements sportifs ou de l'apprentissage de la natation au collège.

Dans le cadre de la politique de transition agricole et de promotion des produits locaux, les incitations au « bien manger local » seront significativement amplifiées pour offrir aux quelques 16 000 demi-pensionnaires des repas de qualité dans tous les collèges. L'ambition d'un triplement des produits issus des circuits courts dans les cantines participera à l'atteinte des objectifs fixés par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite « loi Egalim ».

Après l'enthousiasme suscité en 2021 et 2022, le pouvoir d'achat de toutes les familles et l'accès aux sports et à la culture des jeunes seront renforcés par la remise, à chaque rentrée scolaire, des « Somme chéquiers collégiens » de 80 € à tous les enfants accueillis au collège ou en établissement médico-social.

En complément de l'attribution de l'allocation départementale de scolarité (ADS), revalorisée à partir de 2023, les familles les plus en précarité bénéficieront d'un accès à l'ensemble des actions et équipements des collèges qui sera facilité par les tarifs adaptés de la restauration scolaire, et d'une aide à l'acquisition de matériel informatique.

Dans l'objectif de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, le Département soutiendra la mobilisation des collégiens autour des enjeux de société à travers la deuxième édition du budget participatif, le soutien aux éco-délégués dans les collèges, la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement scolaire, le développement d'activités physiques et sportives de nature ou le financement de projets de mobilité nationale et internationale.

Enfin, le Département veillera à rendre le collège encore plus inclusif. Cette volonté concrétisée par la signature en février 2022 de l'accord de méthode en partenariat avec le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, l'Education nationale et l'ARS aboutira à l'ouverture

de plusieurs unités d'enseignement externalisées dès la rentrée 2023, afin d'accueillir des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires.

Synthèse budgétaire de la mission Collèges et actions éducatives pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

16,56 M€

en augmentation de 2,33 M€ par rapport au BP 2022 (soit 16,4%), notamment pour tenir compte de la hausse du prix de l'énergie.

En investissement,

3,3 M€

sont proposés au vote du BP 2023, contre 2,6 M€ au BP 2022 (soit une hausse de 710 000 €), pour entre autres, poursuivre l'équipement des collèges en casiers de rangement et mettre en place le nouveau plan collège numérique avec l'installation du wifi dans les collèges et l'acquisition de valises de tablettes.

Ce budget comprend notamment :

• **13,1 M€** en fonctionnement et **1,37 M€** en investissement pour le fonctionnement et l'équipement des collèges,

• **150 000 €** en fonctionnement et **1,79 M€** en investissement pour le plan « collège numérique »,

• **3,3 M€** en fonctionnement et **150 000 €** en investissement pour la jeunesse et les actions éducatives.

Développement agricole

> Accompagner la transition vers une agriculture durable

En matière de développement agricole, le Département mènera une politique active en faveur du développement des territoires ruraux et des filières agricoles et agroalimentaire locales.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre du Projet Agricole Départemental (PAD) renouvelé avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et les services de l'Etat, afin d'adapter les grandes orientations agricoles pour le territoire.

Synthèse budgétaire de la mission développement agricole pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

859 000 €

En investissement, 3,87 M€

sont proposés pour le BP.

Ce budget comprend notamment :

- 340 000€ pour le développement des territoires ruraux,
- 2,55 M€ pour le développement agricole,
- 1,84 M€ pour les opérations d'aménagement foncier dont celles relatives au CSNE.

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, le Département poursuivra son soutien aux projets des communes en faveur de la création ou du maintien de commerces, d'activités artisanales, commerciales et agricoles locales.

Cette aide a évolué en 2022 pour prendre en compte les nouveaux besoins des communes qui ont émergé lors de la crise sanitaire et sera complétée par un nouveau soutien financier à la réalisation d'études de faisabilité des projets.

Afin de répondre aux enjeux d'amélioration de la compétitivité économique des exploitations, des aides financières directes seront apportées aux entreprises agricoles et agroalimentaires, notamment en faveur des exploitations d'élevage, de la diversification dans les exploitations agricoles, de l'investissement dans les industries agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture. Ce plan d'action, mené dans le cadre d'un nouveau conventionnement à définir en 2023 avec la Région, sera adapté en fonction du nouveau Programme stratégique national (PSN), déclinaison française de la PAC 2023-2027.

Dans une démarche d'amélioration des pratiques pour la préservation de l'environnement, les actions en faveur d'une agriculture plus économe en intrants, qu'il s'agisse d'agriculture intégrée, à haute valeur environnementale ou biologique, seront poursuivies. Un nouveau Plan régional de développement de l'agriculture biologique, construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, sera approuvé et s'étendra de 2023 à 2027.

Par ailleurs, afin de participer aux actions de soutien à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols, le soutien financier à l'association Somme Espace Agronomie (SOMEA), renforcé en 2022, sera maintenu.

Le Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, intensifiera une politique ambitieuse de développement des circuits courts, notamment par la démarche « Somme Produits locaux » et la plateforme Approlocal à destination de la restauration collective (collèges et établissements

médico-sociaux) et des particuliers. Cette démarche sera mise à l'honneur dans le cadre de son dixième anniversaire.

Le soutien à la diversification se poursuivra dans le cadre du dispositif régional « Pass Agri Filières », en le ciblant spécifiquement sur les investissements liés aux productions agricoles nouvelles ou à développer, et à ceux liés à la transformation et à la commercialisation des produits issus de l'exploitation.

En lien avec la Chambre d'agriculture, le Département proposera un soutien à la création de démonstrateurs territoriaux dans le domaine du maraîchage si ce projet est retenu comme lauréat de l'appel à projets porté par la Banque des territoires.

Dans un territoire marqué par une baisse continue de l'attractivité de la profession agricole et du nombre d'exploitations, le Département poursuivra les partenariats favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et assurant la promotion des métiers de l'agriculture. Les agriculteurs en précarité ou rencontrant des difficultés ponctuelles continueront d'être accompagnés pour retrouver une situation plus stable. Enfin, les actions portant sur la lutte contre la précarité alimentaire (dons alimentaires, déploiement de paniers de produits bio et locaux accessibles) seront poursuivies.

Enfin, garant des solidarités territoriales, le Département restera moteur dans les grands projets d'infrastructures, tels que la plateforme aéroportuaire d'Albert Picardie et le Canal Seine-Nord Europe. Les opérations d'aménagement foncier seront menées afin d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la prévention des risques naturels.

Tourisme

La dynamique actuelle qui porte le développement d'un tourisme vert et accessible constitue une opportunité pour la Somme, tout comme l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris.

En s'appuyant sur sa situation géographique favorable, au coeur du triangle Paris-Londres-Bruxelles et de grands corridors de mobilité, ainsi que sur son riche patrimoine historique et écologique, le Département renforcera les actions destinées à développer l'attractivité de la vallée de Somme et des territoires samariens auprès des visiteurs et des investisseurs touristiques,

La promotion touristique du territoire est ainsi assurée par l'ADRT qui poursuivra ses missions d'ingénierie à destination des acteurs de la filière, ainsi que l'organisation du « Concours des villes et villages fleuris ».

Une démarche proactive sera menée auprès des investisseurs dans le domaine touristique afin d'étoffer l'offre de structures d'hébergement et de loisirs. Des aides financières directes seront apportées aux projets touristiques ayant un effet levier sur l'attractivité globale du territoire et permettant de mieux qualifier les destinations de la Somme.

Le Département définira, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les nouvelles priorités dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental de développement touristique.

En 2023, des actions seront mises en œuvre pour développer les activités qui valorisent les savoir-faire locaux, la gastronomie de terroir, en particulier dans le cadre de l'animation du réseau des « Bistrots de Pays de la Somme », et pour créer de nouveaux parcours culturels et de découverte.

Enfin, en cohérence avec la politique culturelle, le Département déterminera et mettra en œuvre de nouvelles modalités de soutien en faveur des événements touristiques les plus structurants qui concourent à la notoriété de la Somme et favorisent les séjours sur le territoire.

Synthèse budgétaire de la mission tourisme pour 2023

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2023 s'élèvent à :

1,3 M€

En investissement,

686 000 €

sont proposés pour le BP 2023.

Ce budget comprend notamment :

• 945 000 € pour le soutien à la promotion de la destination Somme

> Inscrire le tourisme dans une démarche résiliente, pour valoriser la Somme comme terre de nature et accessible à tous les publics, en France et au-delà de nos frontières

Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République

CS 32615

80026 AMIENS cedex

03 22 71 80 80

contact@somme.fr

